

LE CONSTITUTIONNEL

Lundi, Mercredi et Vendredi.

ABONNEMENTS

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE, par an... 92.00

Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis au moins un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement.

Toutes correspondances, etc., doivent être adressées aux propriétaires du Constitutionnel.

LE CONSTITUTIONNEL

ORGANE DU DISTRICT DE TROIS-RIVIERES

E. GERIN, Rédacteur-en-Chef

NORMAND & GERIN, Editeurs-Propriétaires

LE CONSTITUTIONNEL

Lundi Mercredi et Vendredi

ABONNEMENTS

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE, par an... 92.00

Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis au moins un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement.

Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre à 6 et 20c. ligne.

Annonces Diverses

Reçu par les derniers Steamers 1000 DOZ DE CHAPEAUX

Haute Nouveauté DERNIER GOUT EN FEUTRE

LAINÉ, TOILE, PAILLE, CASTOR (SOIE) SATIN, GLISSE, LEGHORN, &c., &c. &c.

A VENDRE EN GROS SEULEMENT A Bon Marche'

HENRY M. BALCER

Trois-Rivières 1er Avril 1874.

JANVIER 1874,

M. L. E. BATTEGAY Successeur de S. McCLUNG



M. L. E. Battegay

A l'honneur d'annoncer au public pour l'année 1874, qu'il a reçu dernièrement un assortiment immense de Montres en Or et Argent

L'avantage de ses relations avec les fabricants de son pays lui permet de vendre à des prix beaucoup plus réduits que l'année précédente.

M. L. E. Battegay recommande spécialement au public de prendre bonne note que tout article vendu dans son magasin est garanti tel qu'il le représente.

Tous bijoux commandés seront faits dans le plus bref délai mais seulement des articles massifs et solides en or comme Epinglettes, Pendant d'Oreil, Chaines de Montre pour Dames et Messieurs

Quand aux réparages il continuera de donner ses soins les plus minutieux comme par le passé.

GRAND DEPOT CENTRAL

MEUBLES DE MENAGE

DE LA MANUFACTURE DE

Gelinas, Bergeron & Cie.

La Nouvelle Salle du Marché

EN GROS ET EN DETAIL

Nous offrons nos remerciements les plus sincères à nos nombreuses pratiques pour le patronage libéral qui nous a été accordé depuis que nous avons établi notre Manufacture.

GARNITURES DE SALONS, SALLE A DINER, CHAMBRES A COUCHER, PAILLASSE A RESSORT, MATELASS, MIROIRS, CADRES, GRAVURES, Etc., Etc

PRIX EXTREMEMENT REDUIT

On demande dix apprentis meubliers.

Trois-Rivières 1 Dec. 1873

GELINAS, BERGERON, & Cie.

Annonces Diverses

GEORGES BALCER IMPORTATEUR

COMMISSIONNAIRE, A transféré son office ses magasins dans la bâtisse de M. HENRY BALCER dans celle occupée par Mrs. E. M. HART & fils

FANTAISIE, LAINAGE, BONNETTERIE, MERCIERIE, COUTELLERIE

ARTICLES DE PIÈTE ET DE BUREAU SPECIALITE POUR FUMEURS.

A des avantages réels et aux conditions faciles.

AVIS.

Je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par qui ce soit, sans un ordre signé de ma main.

PIERRE POLIQUIN. Trois-Rivières 27 Juillet 1874.

Terre à Vendre,

Ste. Marguerite.

Sur le grand chemin, de 24 arpents sur 50 dont 50 arpents en culture et le reste en bois franc.

Conditions faciles, S'adresser à IGNACE CARON, ou à MICHEL CARON. Trois-Rivières 13 juillet.

A VENDRE

Deux emplacements bien bâtis situés sur la Rue St. Benoît près du couvent des Ursulines, appartenant ci-devant à feu M. Léon Doucet, et aujourd'hui propriété de M. G. B. R. Dufresne

Conditions faciles. Pour plus amples informations, S'adresser à E. GERIN, Avocat. Rue St. Joseph. Trois-Rivières 17 juillet 1874.

Nouveau Magasin

MARCHANDISES SECHES RUE DU PLATON

Autrefois occupé par M. Philippe Gravel.

Le soussigné a l'honneur de vous informer qu'il vient d'ouvrir un Magasin avec un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES, à des prix qui défieront toute Compétition.

CLEOPHAS JACQUES. Trois-Rivières, 13 Juillet 1874

PROVINCE DE QUEBEC CANADA

Acte Concernant la Faillite 1869,

ET SES AMENDEMENTS Dans l'affaire de NARCISSE GRIMARD, Commerçant de bois, de la paroisse de Ste. Anne de la Pêraie.

Avis Public est par le présent donné, que l'immeuble ci-après décrit et désigné sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés.

Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau en la paroisse de Notre Dame de la Visitation de Champlain, avant les quinze jours, qui précéderont immédiatement le jour de la vente;

Une terre de deux arpents de front, plus ou moins, sur vingt-cinq arpents de profondeur, située en la Seigneurie de Ste. Anne, en la dite paroisse, de Ste. Anne de la Pêraie, en la dite paroisse de Ste. Anne, prenant son côté ouest de la Rivière Ste. Anne, en la dite paroisse de Ste. Anne, se terminant au petit canal Ste. Marie, se terminant en profondeur au terrain des Révérends Dames Religieuses de la Congrégation de Notre Dame de Montréal, joignant du côté nord à Nérée Germain, et du côté sud à Zéphirin Germain, avec maison, fournil, grange, étable et autres bâtiments de ce genre.

Avec réserves en faveur de Nérée Germain, ses héritiers et ayant causes à perpétuité d'un droit de passage, au bas de la dite terre en la dite paroisse de Ste. Anne de la Pêraie, Mardi le sixième jour du mois d'Octobre prochain, 1874, à onze heures de l'après-midi.

Notre Dame de la Visitation de Champlain le 28ème jour de juillet 1874.

NAZAI RE GAGNON, Syndic

Annonces Diverses

ON DEMANDE.

Une personne sachant le français et l'anglais pour agir comme agent d'assurance dans une compagnie d'assurance sur la vie. Termes très-avantageux.

S'adresser à EPHREM DUFRESNE Trois-Rivières, 20 Juillet 1874. Avocat

AVIS

Le soussigné donne avis public qu'il n'est responsable d'aucune dette contractée par qui ce soit en son nom sans son autorisation spéciale.

BENJAMIN SULTE

AVIS.

M. Calixte Lord, de Sorel, est entré à la manufacture de chapeaux de M. H. L. Bureau, en face du magasin de Louis Brnellet et Frère Il repare, à demande, tout espèce de chapeaux en feutre ou autrement.

Trois-Rivières 28 août 1874.

URB. GELINAS MARCHAND DE

Vins, Liqueurs, Epicerie Assorties

DE TOUTES SORTES. Rue Notre-Dame Presque en face du Gros Marreau, Ancienne place de l'Hotel St. Philippe

M. U. Gélinais a un assortiment d'Epicerie des mieux assorties, les acheteurs sont respectueusement priés de le visiter. Il vend à meilleur marché que partout ailleurs.

URBAIN GELINAS. Les Trois-Rivières, le 13 Juillet 1874

Mme. Isaac St. Cyr, MODISTE

RUE DU PLATON

Mme. Isaac St. Cyr informe le public, qu'elle vient de recevoir un assortiment de Chapeaux d'été de toutes sortes, pour Dames Messieurs et enfants, de tous les goûts, depuis les plus bas prix jusqu'aux plus élevés.

Madame St. Cyr tient son établissement sur la Rue du Platon.

Impossible d'archiver ailleurs à meilleur marché. Une visite et vous verrez. Trois-Rivières, juin 1873

BUREAU DE POSTE, TROIS-RIVIERES, Arrivée et Depart des Malles

POUR L'ETE A commencer du 1 Mai 1874, jusqu'à nouvel avis, les malles seront distribuées et s'ouvriront à ce bureau, comme suit :

Table with columns: Distribué, Montréal, Québec, Sorel, Batican, par Bateau, Ferné, 8.00 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant l'heure des malles. C. K. OGDEN, M. P

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE Contre l'Incendie des Edifices Isolés du Canada,

N'assure que les propriétés de la campagne et celles isolées dans les villes et les villages. Cette classe de risques choisis lui permet d'émettre des polices aux taux les plus bas.

ALEXANDRE MCKENZIE, Ecr., M. P. EPHREM DUFRESNE, Ag. ent.

Pour Trois-Rivières, les Comités de St. Maurice et Champlain: Trois-Rivières 4 novembre 1870.

Feuilleton du Constitutionnel

HISTOIRE

DU SEMINAIRE DE NICOLET

V. 1850-1866.

(Suite)

La nouvelle corporation, connue sous le nom de "Corporation du Séminaire de Nicolet," et composée de l'évêque des Trois-Rivières, de son grand vicaire résidant en cette ville et de cinq membres internes du Séminaire, reçut la sanction du gouverneur Sir Edmund Walker Head, le 21 juillet 1855.

Vers ce temps, on fit terminer plusieurs appartements dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps entre autres, la chapelle, le cabinet de physique et la bibliothèque. Le plan de la chapelle, donné par M. Bourgeois, architecte de Montréal, est un modèle de simplicité et d'élegance. C'est l'ordre ionique antique qui y domine, avec subassement en attique. Quelques prêtres du diocèse ont généreusement contribué à décorer l'intérieur du nouveau sanctuaire, qui fut inauguré aux Matines de Pâques 1858. Ceux qui ont assisté à cette belle cérémonie n'ont pas dû s'être oubliés la pompe qui l'accompagnait, et le chant du Regina Cœli de ce jour doit être encore présent à leur mémoire.

La bibliothèque fut ensuite préparée pour recevoir les livres déjà nombreux que possédait le séminaire, et qui s'élevaient maintenant à 18,000 volumes. Quant au cabinet de physique, il venait d'être achevé lorsque les travaux de la chapelle commencèrent. Il contient une bonne collection d'instruments, ainsi que 1500 spécimens de minéralogie et de géologie.

Dans l'automne de 1858, M. Charles Dion fut nommé curé de St. Prosper où il résida jusqu'à sa mort. Ayant eu à diriger le Séminaire, dans le temps le plus critique peut-être de son existence, il se distingua constamment par sa prudence et sa sagesse; mais sa faible santé ne lui permit pas de continuer longtemps le sacrifice qu'il avait fait pour l'éducation, en venant à Nicolet en 1848. Après y avoir passé dix ans, pendant lesquels il fut tout-à-tour Procureur, Directeur et Supérieur, il retourna à l'exercice du saint ministère, pour rétablir une constitution usée au service de la jeunesse.

En 1859, M. Louis Richer Lafèche, V. G. fut élu Supérieur. Avec cette nouvelle charge, il continua d'exercer celle de Préfet des études qui lui avait été conférée au départ de M. O. Caron. L'année précédente, M. Lafèche avait érigé un système planétaire dans le jardin des écoliers, afin de leur inspirer le goût de l'astronomie. Ce système, unique dans son genre en Canada, et peut-être en Amérique, mérite ici une mention spéciale.

A une extrémité de l'allée principale repose, sur un piédestal en bois, un globe de quatre pieds de diamètre de quatre à cinq pouces, tandis que quelques autres, comme la Terre ont à peine un pouce de circonférence. Les satellites sont placés au bout de longues baguettes mobiles qui se réunissent toutes à un pivot commun sur lequel est fixée la planète. De petites flèches indiquent le mouvement respectif de chaque astre dans le système, et sur les quatre côtés des piédestaux, sont encadrées des cartes d'astronomie pour faciliter l'étude de cette science. S'il est possible de proportionner la distance au volume, l'espace entre le soleil et Neptune n'aurait été de soixante et quinze arpents; mais comme la chose n'était pas praticable dans le cas présent, la distance a été réduite vingt-cinq fois plus que le volume, ce qui donne à peu près trois arpents à la longueur totale. L'idée et les proportions de ce système planétaire sont non seulement dues à M. Lafèche, mais le tout est encore l'ouvrage de ses mains.

Le 14 août 1860, mourut, à l'âge de 28 ans, M. Philippe Gélinais, pré-

tre du Séminaire. Sa mort fut une grande perte pour l'institution à laquelle il appartenait car ses talents, transcendants et son jugement profond devaient en faire un homme éminent. Chargé depuis trois ans de la philosophie intellectuelle, il avait montré pour cette science une aptitude vraiment extraordinaire. Déjà il possédait à fond, pour ainsi dire, les philosophes anciens et modernes, surtout les philosophes chrétiens, qu'il étudiait avec une ardeur qui tenait de l'enthousiasme. Son génie précoce se jouait des difficultés que présentent ordinairement les œuvres de ces grands maîtres, et chaque jour était pour lui un nouveau progrès vers les hautes régions de la pensée où il aimait à s'élever avec Balmès, Rousseau et St. Thomas.

Avant de professer la philosophie à Nicolet, M. Gélinais avait été secrétaire de l'évêque des Trois-Rivières pendant trois ans. C'est après cette époque qu'il réolut d'embrancher la carrière de professeur pour laquelle il semblait né. Doué des plus heureuses qualités de l'esprit et du cœur il était sincèrement estimé de tous ceux qui le connaissaient. Mais ceux là seul qui ont vécu avec lui, ont pu justement apprécier la noblesse de sentiment, l'amitié constante et l'aimable piété de ce homme trop tôt élevé à leur affection.

Un an après la mort de M. Gélinais le Séminaire fut cruellement éprouvé par le départ de M. Lafèche, que Mgr. Cooke et le vœu général du clergé diocésain venaient d'appeler à l'évêché, pour administrer les affaires de la Cathédrale. Après une absence de douze années, passées au milieu des sauvages du Nord-Ouest, M. Lafèche était revenu en 1856, avec le dessein de se reposer des fatigues de ses missions lointaines, dans la maison où il avait autrefois puisé son éducation. Mais le plaisir qu'il aurait éprouvé à travailler, le reste de sa vie, à l'avancement de la jeunesse studieuse, lui fut refusé, la gloire de Dieu et de son Eglise lui demandant de nouveaux sacrifices, non moins pénibles que ceux qu'il s'était jadis imposés comme missionnaire de la Rivière Rouge. Cinq ans s'étaient à peine écoulés depuis son retour, que l'obéissance à ses Supérieurs le força de dire encore un adieu au Séminaire de Nicolet. Pendant cette courte période, il avait été successivement professeur de Mathématiques et de philosophie intellectuelle, puis Préfet des études, place qu'il occupait encore à son départ.

Il est inutile d'énumérer ici les services signalés qu'il a rendus à l'institution qui s'honore de l'avoir eu pour Supérieur. Ces détails paraîtraient oiseux, surtout dans un temps où ses écrits sont dans toutes les mains et son nom dans toute les bouches. Qu'il suffise de dire que son cœur était rempli d'amour pour les jeunes gens confiés à ses soins, et que tous ses talents leur étaient dévoués.

M. Ths Caron fut de nouveau élu Supérieur en Septembre 1861. Le 1er Juin suivant, eut lieu la bénédiction solennelle d'une statue de la Ste. Vierge et d'une autre de St. Joseph qu'un ancien élève, le Révérend E. Quertier, avait fait placer dans le jardin des écoliers. Le sermon de circonstance fut prêché par M. Lafèche, en présence de Sa Grandeur l'évêque des Trois-Rivières et de toute la communauté.

Les événements qui se sont passés dans les quatre dernières années ne sont pas assez importants pour mériter une mention spéciale dans cette courte histoire. Il faut en excepter néanmoins l'affiliation de Nicolet à l'Université-Laval, qui date du 12 Mai 1863, et la mort de M. Désaulniers, le 3 Mars 1865.

Tout le monde sera frappé de ces épreuves extraordinaires que la maison de Nicolet eut à subir depuis quinze ans. Il est vrai, comme il a déjà été remarqué, que les élèves augmentaient considérablement en nombre de manière à assurer son indépendance; mais les hommes dont elle avait à déplorer la perte, dans le même temps, n'en étaient pas moins sa force et sa gloire. M. Ferland, Dion, et Harper, O. Caron, Lafèche, Gélinais et Désaulniers, étaient tous parties depuis 1855. Quelques-uns avaient été enlevés par la mort; d'au-

tres durent obéir à la voix de leurs supérieurs; d'autres enfin s'éloignèrent pour cause de santé. Et quand on songe qu'un demi-centaine d'eux ont laissé dans les circonstances ordinaires, un vœu difficile à remplir on s'étonne que le Séminaire ait pu survivre à leur perte.

LE CONSTITUTIONNEL

TROIS-RIVIÈRES 28 SEPTEMBRE 1874

On parle de changements probables qui doivent avoir lieu dans le cabinet fédéral. Plusieurs de nos demi-dieux sont déjà fatigués d'occuper les banquettes divines et ils veulent maintenant jouir en paix des prophéties qu'ils ont remportées depuis qu'ils sont au pouvoir. Leur détermination n'est rien moins que légitime assurément. Il n'y a pas longtemps qu'ils sont nos seigneurs et maîtres, mais ils ont déjà tant fait pour le pays qu'ils sentent le besoin de changer d'occupation. D'après les rumeurs qui circulent, M. Cartwright doit faire place à M. Holton. Financier de cinquième ordre M. Cartwright renonce enfin à conquérir la gloire avec le portefeuille des finances; le déficit, qu'il avait prédit avec tant d'emphase, n'existant pas, il est dégoûté tout à fait et veut chercher ailleurs une consolation aux déboires que lui ont causés ses faux calculs. Puisque le fameux déficit n'existe pas, il ne voit plus alors en quoi il pourrait être utile au cabinet de M. Mc. Kenzie. L'hon. M. Ross, dit-on, sera nommé collecteur des douanes pour la ville d'Halifax. Là, du moins, ce monsieur n'aura plus à craindre les revirements de la fortune, qui sont assez fréquents pour les ministres de la justice. Il serait remplacé par M. Smith du département de l'Intérieur. Ce dernier département serait occupé par M. Vail ou M. Jones, de la Nouvelle-Ecosse. On parle de M. Blake ou de M. Brown pour le poste de président du conseil et Premier, à la place de M. McKenzie qui prendrait le portefeuille des travaux publics. La nomination du sénateur George Brown serait populaire, surtout dans la province de Québec. Sa célèbre réputation comme diplomate, rehaussée encore par le prestige dont il s'est entouré par le projet de traité de réciprocité, serait de nature à réjouir les amis sincères de la nationalité française en Canada. Tous ceux qui veulent que nos destinées politiques soient confiées à des hommes justes et impartiaux ne manqueraient pas, non plus, d'applaudir à l'élevation du fameux Brown.

Il paraît que M. Chapleau va occuper dignement les loisirs que lui laisse sa démission de ministre pour aller plaider la cause de Lépine devant les tribunaux de Manitoba. Il faut un talent du genre de celui de M. Chapleau pour empêcher le juge-en-chef Wood de s'abandonner à des passions qu'il a lui-même contribué à soulever.

Une décision rendue cette semaine par la Cour d'appel comporte que les syndics officiels nommés par la Chambre de commerce de Montréal, ont droit d'agir pour le District pour lequel ils ont été ainsi nommés, nonobstant la nomination postérieure des syndics dans chaque comté par les nouvelles chambres de commerce.

Le Morning Post du 7 publie un extrait du Livre Bleu, relatif au canal de Suez. Le rapport adressé au comte de Derby sur la condition du canal par le colonel Stokes, s'exprime avec beaucoup de satisfaction sur la manière dont l'exploitation est conduite. La profondeur du canal est suffisante et facilement maintenue, excepté à Port-Saïd où l'ensablement est à craindre; quant à la largeur, non seulement elle est suffisante, mais le colonel est même d'avis qu'il serait imprudent et imprudent de l'augmenter, dans l'état actuel du canal, et, avec les précautions minutieuses qui sont prises, une collision est impossible. Les délais infligés aux navires d'attendre dans les bassins latéraux sont peu considérables, et tout ce que l'on pourrait désirer, serait la création d'un bassin latéral de chaque côté du canal au lieu d'un côté seulement. L'égalité maintenue à l'égard des navires des différentes nations est parfaite, et les seuls navires qui jouissent d'un privilège quelconque sont les vapeurs qui font le service des postes.

Le rapport se termine par l'expression de vifs remerciements à l'adresse de M. de Lesseps et des agents de la Compagnie pour la complaisance qu'ils ont témoignée à l'envoyé du gouvernement britannique.

Il est rumeur que M. Shehyn a été prié, par un grand nombre d'électeurs du comté de Montmorency, de se présenter en opposition à M. Angers. — Journal de Québec

Le Rcv. M. Brunello. Le clergé de notre diocèse, qui a déjà fait plusieurs pertes, cette année, vient encore d'en faire une bien sensible dans la personne du Rcv. M. Brunello. M. Brunello, docteur en droit, a été élu évêque de Montréal le 27 septembre 1874. Le regret est d'autant plus sensible, dans la trentième et dernière année de son épiscopat, que le Rcv. Brunello a été élu évêque à l'âge de 80 ans, et qu'il a été élu évêque à l'âge de 80 ans, et qu'il a été élu évêque à l'âge de 80 ans.

Le Rcv. M. Brunello. Le clergé de notre diocèse, qui a déjà fait plusieurs pertes, cette année, vient encore d'en faire une bien sensible dans la personne du Rcv. M. Brunello. M. Brunello, docteur en droit, a été élu évêque de Montréal le 27 septembre 1874. Le regret est d'autant plus sensible, dans la trentième et dernière année de son épiscopat, que le Rcv. Brunello a été élu évêque à l'âge de 80 ans, et qu'il a été élu évêque à l'âge de 80 ans, et qu'il a été élu évêque à l'âge de 80 ans.

dans la paroisse de Batican. Il commença ses études classiques au collège de Trois-Rivières et les termina au Séminaire de Nicolet. Tonsuré en 1855 il reçut l'ordre sacerdotel de la prétrise au Séminaire de Nicolet le 19 septembre 1859. Mgr. de Trois-Rivières l'envoya successivement aux vicariats de St. Christophe, Gentilly et de Champlain. L'année dernière il fut nommé à la cure de St. Luc qu'il dut abandonner en 1873 pour raison de mauvaise santé. Sentant sa fin prochaine, le Rcv. M. Brunello vint chercher un dernier asile au Couvent des Sœurs de Charité de cette ville pour finir en paix une carrière sacerdotale, courte à la vérité mais pourtant bien remplie. C'est à cette résidence qu'il a la mort venue le 25 courant il appartenait à une famille honorable, qui a déjà fourni deux autres membres à l'Église. En effet, le défunt était frère de M. M. Edouard et Georges Brunello ecclésiastiques au séminaire de cette ville.

Doué d'une piété remarquable, d'un zèle ardent de gagner des âmes à Dieu, possédant enfin toutes les qualités qui font du prêtre le digne représentant de Jésus-Christ sur la terre, le regrettable défunt n'eût pas manqué de fournir une carrière fructueuse et bien remplie. Les funérailles auront lieu mardi, demain matin à la cathédrale où se fera l'inhumation. Les parents, les amis et tous les fidèles de cette ville sont respectueusement invités à y assister.

Ordiuatioms.

Mgr Lafleche a conféré hier dans la chapelle du Séminaire de Nicolet, les ordres suivants :

Tonsures : M. M. James M. Ginley, J. Bte Grenier, Adolphe Blondin, Olivier Beauchêne, Edmond Courval, Théophile Joyal et Norbert Proulx ;

Minors : M. M. Antoine Lamy, Raymond Caisse, Marcel Gill, Alfred Lebrun, Médéric Roy, Théophile Lemire, Exilia Janelle, J. Bte Grenier, et James M. Ginley.

Prêtres : M. Elie Blais. Ce monsieur est frère du directeur du séminaire de Nicolet.

Tous appartiennent au diocèse de Trois-Rivières à l'exception de M. M. Ginley qui appartient au diocèse de Toronto.

Notes Locales.

Nous rappelons encore une fois à nos lecteurs que c'est demain soir que doit avoir lieu le concert de Rosa d'Erina la Prima Donna de l'Irlande. Les succès qu'elle a remportés sur les deux continents, les éloges qu'en ont fait tous les journaux d'Europe, et des États-Unis, sont un gage assuré de l'heureux résultat de son concert à Trois-Rivières. Montrons aux autres villes que nous aussi, nous possédons le goût musical, et que nous savons apprécier le talent en toutes choses.

Le Journal de Québec annonce qu'il y a actuellement cent soixante-quinze ecclésiastiques au Séminaire de Trois-Rivières. Notre confrère a été mal informé. C'est vingt-cinq et non cent soixante-quinze ecclésiastiques qu'il y a actuellement au séminaire de cette ville.

C'était fête à Ste. Ursule, le 23 du courant. Une magnifique cloche, donnée par M. L. A. Boyer, membre du comté de Maskinongé, a été bénie au milieu d'un grand concours de fidèles de St. Ursule et des paroisses environnantes.

L'exposition annuelle des produits agricoles du comté de Maskinongé doit avoir lieu le 8 octobre prochain, dans la paroisse de la Rivière du Loup. Celle du comté de St. Maurice aura lieu le 18 du même mois, au village d'Yamachiche.

On compte, à Maskinongé, dit le Journal de Québec, quatre vétérans de la milice de 1812. Ce sont des vieillards encore pleins de vigueur et qui racontent avec verve et entrain, les campagnes aux quels ils ont pris part. Ce sont MM. Pierre Vertefeuille, âgé de 85 ans, Abraham Lemire-Gawcher, de 86, Pierre Cloutier, de 79 et Médard Dugas, de 81 ans.

Le nombre des élèves qui fréquentent les deux écoles des Frères de cette ville s'élève à quatre cent cinquante. Dans la magnifique bâtisse que la corporation vient de faire construire dans le quartier St. Philippe, on n'en compte pas moins de cent soixante. Il y a donc qu'à dire de six cents élèves qui reçoivent leur éducation au séminaire et chez les frères de la Doctrine Chrétienne.

En cette ville, auzels de cent édifices ont été bâtis ou sont actuellement en construction depuis l'année dernière.

Nous avons enfin reçu, ces jours derniers le rapport du comité spécial sur les causes des troubles du Territoire du Nord-Ouest.

Les directeurs provisoires de la Société permanente de Construction des Trois-Rivières ont eu une réunion, samedi soir et ils ont choisi M. Wm McDougall pour président, M. Sévère Dumonclin pour vice-président, M. N. L. Dononcourt pour Secrétaire trésorier et M. R. S. Cooke pour assistant secrétaire trésorier.

Hier matin, dans le porche entre le magasin de chaussures de M. Aimé Olivier et le magasin de tailleur de M. M. Lor et Durresne, on a trouvé deux fioles qui avaient contenu du pétrole. L'une était vide, mais son odeur témoignait de sa destination dernière, l'autre était encore à moitié remplie. Ces deux fioles étaient auprès d'un tas de bois heureusement très-vert. Le coorse était grillée et noire; une fenêtre de la boutique avait été enfoncée et la flamme, si elle avait pu prendre dans le tas de bois, aurait dans un instant pénétré dans tout l'édifice.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un des bateaux de la compagnie, "l'Union," l'Abysinnien, s'est échoué près de cette ville. La brume a été la cause de cet accident. Hier avant midi, quatre Steamboats sont partis pour aller le retirer de là, et ont réussi au bout d'une heure, à le remettre à flot. Heureusement, l'Abysinnien n'a reçu aucun dommage considérable il est parti pour Québec hier à midi.

Les travaux de la nouvelle bâtisse que M. N. Godin fait construire sur la rue du Platou avancement rapidement. Cette bâtisse sera probablement un des plus beaux édifices de Trois-Rivières. Quand à l'immense block Shortis, l'extérieur en est complètement terminé et fait l'admiration de tous les étrangers qui visitent notre ville.

Rome et Jerusalem.

Lecture par l'abbé D. Gérin ancien Zouave Pontifical.

Monsieur et Messieurs.

(Suite)

La belle vue de la mer que donne la terrasse du monastère et les regards multipliés des bons Pères ne peuvent nous faire oublier Jérusalem dont nous sentons plus que jamais le besoin et le désir de baisser la terre. Quinze lieues seulement nous en séparent; mais ici plus de chemin de fer, pas même de voiture. Dans toute la Palestine, il n'y a que deux manières de voyager, à pied ou à cheval. Les voitures sont encore à l'état de curiosité. C'est tellement le cas que quelques jours après mon arrivée à Jérusalem, je vis le peuple se précipiter tout à coup aux portes de la ville, je crus à quelque incendie ou à quelque grande fête; il s'agissait tout simplement de voir rouler une petite voiture légère, et je puis assurer que Paris, si curieux, courrait moins vite au premier véhicule sorti de ses boutiques. La plupart voyait une voiture pour la première fois. Le sol n'était que monts, rochers et précipices, il est impossible de rendre la moindre route carrossable, et souvent, on rencontre des passages très-difficiles à cheval et même à pied. Les transports considérables se font au moyen de chameaux que l'on fait coucher pour leur appliquer sur le dos une espèce de brancard dans lequel on dépose les fardeaux. Sans nous inquiéter de ces nécessités, et nous souvenant que nous sommes pèlerins, nous prenons, à pied, la route de Jérusalem en traversant d'abord la plaine de Saron, célèbre par sa fertilité et par le souvenir de Samson qui y brula les moissons des Philistins en y lançant 300 renards avec des torches enflammées à la queue: en certains endroits le blé mûrit pendant qu'à d'autres on ne fait que le semer. Ce qui n'est pas cultivé est couvert de fleurs de toutes sortes. Après deux heures et demi de marche nous entrons à Ramlet (village de 4,000 habitants) l'ancienne Amathie où se trouvent Joseph et Nicodème qui ensevelirent le Sauveur.

Dans le monastère on montre une chambre qu'habita Napoléon lors de son expédition en Syrie. Le lendemain au moment du départ sept ou huit fantômes se dirigent sur nous en montrant les uns des mains sans doigts, d'autres des figures sans lèvres ou sans nez. A cette vue nous ne pouvons nous empêcher de reculer d'un pas: ce sont de ces lépreux objets d'horreur pour toute la société. A Jérusalem nous en rencontrons le quartier des lépreux spécialement réservé à ces malheureux, sans appui et sans espérances. Nous leur donnons une obole, sans les toucher, et nous nous hâtons vers Jérusalem. La plaine se continue en devenant cependant plus accidentée. Le soleil comme un géant sort derrière les montagnes qu'il couvre et réjouit de sa blanche lumière. Les oiseaux chantent en se désaltérant au calice des fleurs, et de loin nous vient la voix claire et lente d'un musulman chantant un hymne matinal à la gloire du Prophète. Pendant trois heures aucune rencontre si ce n'est ici et là quelque ouali (corps de garde) où dorment des soldats chargés de protéger les voyageurs, et quelques restes de villages abandonnés, parmi lesquels on distingue celui qu'on dit avoir été la patrie du bon larron. On rattache une légende pieuse au miracle de cette conversion la première qui ait obtenu le sang du Crucifié. La voici telle que racontée: "C'était au moment de la fuite en Egypte. Le caravane que suivaient Joseph et Marie s'était remisée en route à l'heure du repas du midi au bord de la fontaine, à l'ombre des muriers. L'enfant Jésus s'était endormi sur les genoux de sa mère et la Vierge respectait ce divin sommeil. Tout-à-coup deux voleurs s'élançant des broussailles parurent devant eux: la Vierge leur montra l'enfant endormi et l'un des deux voleurs touché jusqu'au fond de l'âme défendit au lieu d'attaquer. Trente ans s'écoulèrent: Jésus passa à travers le monde en faisant le bien, l'histoire ne dit pas ce que fit le larron; mais un jour trois croix se dressèrent au sommet du Golgoth: le fils de l'homme était attaché entre deux voleurs. Le bon larron à qui le Christ promit le Ciel était celui là même qui avait sauvé l'Enfant Jésus."

Mais voici les montagnes avec leur tristesse et leur grandeur sauvages. Les

montagnes de la Judée... ne vous les figures pas comme celle que vous voyez en ce pays. Il n'y a aucune ressemblance. Au moment de les pénétrer on dirait qu'elle forment un immense plateau; collées les unes aux autres elles paraissent former une seule montagne... et des abîmes les séparent. Après en avoir franchi une il faut la descendre pour en escalader une autre: l'on sort d'un précipice pour tomber dans un abîme, et croyant toujours arriver au dernier sommet nous allons ainsi de déception en déception. C'est pourtant à travers tout cela que passeront les matériaux du temple de Jérusalem et plus tard l'armée de Titus et des Croisés avec leurs lourdes machines... Les apôtres y passeront aussi ayant la légèreté de la gazelle du désert: chargés de la bonne nouvelle ils allaient planter la croix au Capitole, conquérir le monde à J.C. Pierre de Galilée était maître de Rome avant que Titus le fut de Jérusalem.

L'aucêtre René Hubert.

René Hubert, de Paris, France, né en 1648 du mariage de René Hubert et d'Anne Horry, et émigré au Canada, s'est marié à Québec en 1669 à Françoise de la Croix décédée en 1711, et peu de temps après à Marie-Anne de la Porte décédée en 1718, puis à Angélique Faveroir la même année; il était greffier en chef de la prévosté de Québec.

De son 1er. mariage sont issus: 1. Jean Bte. René; 2. Simon; 3. René Louis; 4. Françoise Marie; 5. Marie-Anne; 6. Charles François; 7. Marie Charlotte; 8. Pierre; de son 2d. mariage il n'eut pas d'enfants; de son 3me. mariage sont issus: 9. Pierre; 10. Charles Régis; et 11. Angélique Louise.

Du mariage de Simon Hubert, fils de René, avec Marie Anne Larue en 1668 sont issus: 1. Marie Renée; 2. Marie Magdeleine; 3. Marie Adrienne; 4. Marie Angélique; 5. Pierre Guillaume; 6. Anne Françoise; 7. Jean, et 8. André.

Du mariage de Jean Hubert, fils de Simon et petit fils de René, avec Thérèse Roy Portelance vers 1742 est issu entre autres: Pierre en 1744.

Du mariage de Pierre Hubert, fils de Jean, petit fils de Simon et arrière-petit fils de René, avec Catherine Grenier, veuve Etienne Héroux Bourgoinville, en 1769 sont issus: Pierre en 1771, puis plus tard Michel et Simon.

Du mariage de Pierre Hubert, fils de Pierre et de Catherine Grenier, avec Marie Louise Carbonneau en 1796 sont issus: 1. Pierre, né 30 août et décédé vers novembre 1797; 2. Pierre Elje, né 21 et décédé 22 mars 1799; 3. Lucie, née 9 décembre 1801 et décédée 26 avril 1804; 4. Adélaïde, née 30 juin 1803, religieuse de l'ordre des Ursulines, Sœur St. Hubert; 6. Euphrosine, née le 16 juin 1805, religieuse de l'ordre des Ursulines, Sœur St. Augustin, décédée 6 mars 1858; 7. Marie Céleste, née le 26 janvier 1806, mariée à Jean Bte Duguay; 8. Catherine, née 29 avril 1808, mariée à François Millet; 9. Petrus, né 19 août 1810, marié à Marie Magdeleine Apolline Rivard Dufresne; 10; Thérèse, née 15 avril et décédée 10 mai 1812; 11. Clément, né 21 juillet et décédé 9 août 1813; 12. Moïse, né 29 avril 1815, marié à Marie Eléonore Rivard Dufresne, et décédé 28 mars 1868; 13. Édouard, né 29 décembre 1816, marié à Marguerite Bellemare; 14. Justine, née et décédée 29 août 1818; 15. Hilaire, né 8 mai et décédé 8 août 1820; 16. Marguerite, née 13 juillet 1821 et décédée 30 mars 1822; 17. gargon anonyme, né et décédé 28 septembre 1825, oudoyé.

Du mariage 24 janvier 1837 de Petrus Hubert, fils de Pierre et de Marie Louise Carbonneau, avec Marie Magdeleine Apolline Rivard Dufresne, née 22 juillet 1817 et 2de. fille de Frédéric Rivard Dufresne et de Marie Marthe Moreau, sont issus: 1. Pierre Léger, né 6 août 1838, marié à Marie Héloïse Richer Lafleche 30 octobre 1865; 2. Anne, née 9 juillet 1841, mariée à Antoine Brassard 18 janvier 1870; 3. Apolline Hedwige, née 6 novembre 1842, religieuse de l'ordre des Sœurs Grises de la Charité, Sœur Hubert; 4. Eugène Emile, né 14 mai 1844, marié à Eléonore Dugal 5 mai 1872; 5. Louis Augustin, né 14 avril 1846, marié à Zoé D'août 21 avril 1873; 6. Adolphe Richer, né 17 août 1847 et décédé 4 juillet 1867; 7. Augustin, née 4 janvier 1849, religieuse de l'ordre des Sœurs de la Providence de la Charité, Sœur Jean Berchmans; 8. Marie Emilie, née 6 novembre 1851; 9. Denise Adélaïde, née 15 et décédée 24 août 1853; 10. Victor Napoléon, né 17 mai 1856; 11. François George Wilfrid, né 30 janvier 1858 et décédé 30 mars 1862; 12. Joseph Jules Frederick, né 5 janvier 1867.

N. B. Mgr. Jean François Hubert, évêque de Québec né en 1739, et les curés Pierre René Hubert né en 1744 et Louis Antoine Hubert né en 1754, tous trois frères, étaient les fils de Jacques François Hubert, les petits-fils de Charles François Hubert, et les arrière-petits-fils de l'aucêtre René Hubert; M. le curé de Québec Augustin David Hubert né en 1751, et il est le fils de Charles Régis Hubert, et le petit-fils de l'aucêtre René Hubert.

Les Trois-Rivières, 28 septembre 1874. PETRUS HUBERT, N. P. et Insp. d'Écoles.

M. L. B. Taylor, actuellement imprimeur de la Reine, a vendu tout son matériel d'imprimerie aux propriétaires du Times, d'Ottawa, MM. McLean, Rogor et Cie. On sait que ces derniers, étant les plus bas soumissionnaires, ont obtenu, durant la dernière session, le contrat des im-

pressions, et une partie de celui de la reliure l'a agrandissent maintenant leur établissement pour pouvoir loger le surcroît de matériel qu'ils viennent d'acquiescir et le grand nombre d'hommes additionnels qu'ils devront employer. Ils prendront, le 28 du courant, la charge de la Gazette Officielle du Canada et des impressions départementales. Les impressions du Parlement ne leur seront livrées qu'au commencement de décembre prochain. On dit que M. Taylor va abandonner entièrement l'imprimerie. — Courrier d'Ottawa.

Faits Divers

VETERANS DE 1812. — D'après une lettre reçue des Commissions de l'Hôpital de Chelsea, Angleterre, il paraît que le Royal Warrant du mois de février dernier ne s'applique qu'aux soldats réguliers, conséquemment, la pension, dont on a tant parlé depuis quelques semaines, n'existe pas pour tous nos miliciens. Il fallait le dire tout de suite, que diable! On ne dérange pas au-delà de mille personnes pour des balivernes. Nous publierons la lettre de Chelsea.

Un autre vétéran qui a fait la campagne de 1812. Son nom est Charles Labelle, il est âgé de 89 ans et demeure à Montréal. Il possède la plénitude de ses facultés, il a assisté à l'engagement de Chateauguy où il a reçu une balle au genou. La cicatrice est encore parfaitement visible. M. Labelle est le grand père de M. Chs. Labelle, avocat de cette ville, de la société Trudel, Taillon et Labelle.

M. Gabriel Lenoir dit Rolland, père, Gabrielle L. Rolland, Eouier, marchand et fabricant de chaussures de Montréal, est aujourd'hui âgé de 81 ans et possède encore toute ses facultés intellectuelles. Cet estimable et respectable vieillard est né aux Tanneries des Rolland, dans la Paroisse de Montréal.

Il est entré au service et à fait la guerre de 1812, à l'âge de 20 ans, sous le général McIntosh, capitaine Jean Delisle, Perrault, officier, Casimir Duranseau, sergent et Hugues Lenoir, caporal.

La paroisse de Berthier, en bas, compte aussi quelques vétérans dont voici les noms: Laurent Ratté, âgé de 80 ans; Gabriel Blais, âgé de 82 ans; J. Vermette, âgé de 84 ans; Jacques Carbonneau, âgé de 86 ans; Augustin Guillemette, âgé de 82 ans; Joseph Carbonneau, âgé de 80 ans.

Dans la paroisse de St. François Rivière du sud, on cite les nommés Pélérin Gendron et Laflamme qui tous trois sont des vétérans de 1812 et 1815.

A l'ancienne Lorette, on cite le nom de M. Louis Gauvin, âgé de 82 ans, qui a servi en 1813 sous le col. Murry, dans le 5e bataillon Plattsburgh, et aussi M. Jacques Drolet, âgé de 88 ans. Ce sont deux vieilles gens alertes.

A Québec il y a plusieurs et nous mentionnons entre autres M. François Fradet âgé de 80 ans, qui exerce encore aujourd'hui le métier de maçon.

Mercredi dernier, au camp de Laprairie, dit la Minerve, les docteurs Erskir et Lussier, en inspectant leurs hommes remarquèrent dans les rangs un jeune soldat, qui paraissait avoir une fistule lacrymale.

Le père étant présent, raconta que l'enfant était tombé, il y a cinq semaines, dans un champ nouvellement fauché et qui se fit mal au coin de l'œil; peu après, il fut pris de vomissement et d'une grande tendance au sommeil. Un médecin fut consulté et l'enfant prit du mieux, mais on s'aperçut bientôt que ses yeux étaient devenus convergents. Cependant, il se sentait assez bien pour suivre les autres et venir prendre place dans les rangs.

Le Dr. Lussier, de Montréal, assistant-chirurgien du 29e bataillon, croyant, d'après les symptômes et l'histoire, du cas, qu'il devait y avoir quelque blessure au cerveau, crut devoir sonder, la plaie. En effet, à une profondeur d'environ un quart de pouce, il découvrit un corps étranger. L'enfant fut mis sous l'effet du chloroforme, et, à l'aide d'un petit forceps, le médecin fit l'extraction d'un bout de branche long de deux pouces et demi et de la grosseur d'un manche de plume. L'extrémité qui était entrée, était taillée en biseau et coupant. Ce corps étranger a pu pénétrer au moins un pouce dans le cerveau par l'orbite en suivant le plancher inférieur.

L'enfant parti de suite pour retourner dans sa famille.

Nous lisons dans une feuille belge du 30 août: "Dimanche dernier des enfants ont trouvé sur les bords de la Meuse, à Permis une bouteille bien bouchée dans laquelle se trouvait le billet suivant, écrit en langue néerlandaise: "11 janvier 1873. "Ma chère Jeanne, "Je t'écris ces quelques lignes pendant que je lutte contre la mer et que mon navire menace de se briser. Je n'en puis plus. Nous nous trouvons à 20 lat. sept. et 12 long. — la mort nous menace... J'espère que nous nous reverrons au ciel. "ROBERT WILLEKENS."

MURTRIE A MIRAMICHI. — Vendredi soir, un matelot du nom de Thomas Pain, venu de Québec par le "Secret" trinquait dans une auberge de Chatham avec un matelot de sa connaissance du nom de McKeffon, lorsqu'il s'engagea entre eux une discussion sur leurs capacités respectives. On s'échauffa tant que McKeffon tira un poignard et le dirigea dans l'abdomen de Pain. On transporta le blessé à bord du "Secret", où les soins médicaux lui furent prodigués, mais en vain, car il mourut quelques heures après. McKeffon a été empoigné par la police, et une enquête a été instituée de suite. — Moniteur- Académ.

UNE EXPLOITATION RARE. — Un monsieur Morin, de la paroisse de St. Pie, comté de Bagot, vient d'entreprendre un genre de spéculation qui, pour être rare, n'en sera peut-être pas moins très-profitable. Il s'agit ni plus ni moins que d'élever des vaches dans le but d'écouler les peaux aux marchands de fourrures.

re de spéculation qui, pour être rare, n'en sera peut-être pas moins très-profitable. Il s'agit ni plus ni moins que d'élever des vaches dans le but d'écouler les peaux aux marchands de fourrures.

Ce monsieur possède déjà un assez bon nombre de sujets et a refusé dernièrement, dit-on, la somme de \$150 pour un couple. Un enclos spécial est construit pour les recevoir; et des dispositions sont prises pour leur permettre de se baigner et de prendre leurs ébats en tout temps, comme à l'état sauvage.

Quand on songe aux prix toujours croissants que les fourrures commandent sur le marché, il est permis de croire que cette nouvelle industrie pourrait être plus profitable qu'on ne serait porté à le croire à première vue. — Semaine Agricole.

ACCIDENT. — Un ouvrier wagon est tombé cette après midi à 3 heures du haut d'une cheminée de l'École des Frères, Gracies, d'une hauteur de 60 pieds.

Il est resté comme insensible quelques instants sur le sol. Il se releva bientôt tout étourdi de sa chute. On le mit dans une calèche pour le conduire chez lui. Il n'avait pas de contusion grave. Evénement.

—Saint-Bazile est devenue région tremblante. Les tremblements de terre ou mieux les bruits étranges qui s'y sont fait entendre il y a quelques semaines, se remettent avec plus de violence que jamais, et une partie de la population en émoi, a pris le parti de déguerpir. Le reste est sur le qui vive.

NOYÉ. — Les accidents se succèdent avec une désolante rapidité. Ce matin à l'heure du travail, six journaliers de bord se rendaient en chaloupe à leur navire en chargeant au quai des commissaires. Un des journaliers, du nom de Alexandre Cadet, était debout dans l'embarcation, quand un propulseur, passant à peu de distance, fit chavirer en quelque sorte la chaloupe, et l'infortuné Cadet fut précipité dans le fleuve. Ses compagnons, en danger de mort eux-mêmes, n'ont pu lui porter secours.

Voici le signalement du défunt: Taille, 5 pieds et 4 pouces; barbe rousse et moustaches; pantalon en tweed gris; chemise de wincey barrée; gilet en serge bleue; baguette en argent au doigt, portant deux anneaux; scapulaire avec médaille: madonne de Ste. Anne dans un étui en plomb.

Une carte d'affiliation à la Société Bienveillante des Journaliers de marine. — Evénement.

New-York, 24. — L'opinion générale est que les chefs de la dernière rébellion à la Nouvelle-Orléans seront mis en accusation. Les hommes influents de cette ville déclarent hautement que, si la chose a lieu, on devra s'attendre à de nouveaux actes de violence.

Kellogg a télégraphié, hier soir, au Procureur-Général que si les troupes étaient rappelées, une nouvelle émeute aurait lieu et qu'elle durerait tant que Kellogg et ses partisans ne seront pas tués ou chassés de l'Etat.

Trois navires de guerre sont arrivés, hier soir, à un endroit peu distant de la Nouvelle-Orléans.

Kellogg a envoyé un autre télégramme à Washington, tard dans la soirée d'hier, portant que la Ligue Blanche se répandait dans les autres États du sud.

MORT SUITE. — Le capt. John Henry Edwards, de la barque Neptune de Cork, mouillé aux estacades de Hall, est mort subitement hier soir à bord de son navire. Il souffrait d'une gastrite et prenait de l'opium comme remède. On suppose qu'il aura forcé un peu la dose. Le défunt était âgé d'environ 50 ans et n'était marié que depuis six mois.

Les Drs. Werry et Maguire ont été appelés auprès de lui, mais trop tard pour être utiles au malade. — Evénement.

M. Henri Stanley, qui avait été envoyé par le New-York Herald à la recherche de Livingston, a dû quitter l'Angleterre pour se rendre en Afrique. Il est accompagné de 800 compagnons, dont un grand nombre ont servi dans la marine.

Il se propose de poursuivre l'œuvre de son devancier.

Un homme âgé de 105 ans partait ces jours derniers de St. Jean pour les États-Unis, où il allait, disait-il, gagner, quelque chose pour ses vieux jours.

Selma 24. — Ce matin, un convoi de six chars sur le chemin de fer Selma, Rome et Dalton, est tombé de dessus un pont à une hauteur de 60 pieds. Le train est complètement brisé. L'ingénieur, le chauffeur et plusieurs passagers ont été tués et presque tous les passagers ont été blessés. Parmi les victimes, se trouve W. M. Bayd, ex-juge de la Cour Suprême de l'Alabama.

— Une Alsacienne se confesse: "Mon père, j'ai commis un grand péché. — Vous! — Je n'oserai jamais: la chose est trop grave. — Mais encore! — J'ai épousé un Prussien. — Ma fille, gardez-le: c'est votre pénitence."

— Le système de distribution gratuite des lettres et autres articles expédiés par la maille, doit être mis en force à Montréal le 1er octobre.

— Un individu de Fall-River a été condamné à \$25 d'amende pour cranuté à son cheval, mais il est encore libre de battre sa femme.

OCCUPATIONS POUR TOUS. A la maison, homme et femme; \$35 par semaine, le jour ou le soir. Point de capital. Nous envoyons un relevé d'adresses de valeurs, franco de port en recevant un estampillon de 10 centimes. Adresse M. Young, 173 Greenwich St., N. Y. 6 m.

Annonces Nouvelles

AVERTISSEMENT.

VENTE PAR LICITATION

On fait savoir qu'en vertu d'une sentence d'homologation, rendue aux Trois-Rivières, le vingt-cinquième jour du présent mois de Septembre de l'année mil huit cent soixante-dix-huit, par l'Honorable A. Polette, un des Juges de la Cour Supérieure pour la Province de Québec...

"AUX TROIS-RIVIERES"

10. Quatre neuvièmes indivis dans un emplacement situé en cette cité des Trois-Rivières au nord-est de la rue Bonaventure, de cent cinquante pieds de front sur cent cinquante pieds de profondeur...

HOTEL - DE - VILLE ! !

MARDI, 29 SEPTEMBRE GRAND CONCERT MUSICAL et INSTRUMENTAL

ROSA D'ERINA ! !

AU BENEFICE DES Pauvres de Trois-Rivières

CORPORATION DES TROIS-RIVIERES

Des souscriptions cachetées et adressées au sousigné, pour la fourniture de cent cordes de bois franc et sec, seront reçues à son bureau d'hui au cinq d'Octobre prochain.

"A STE.GENEVIEVE."

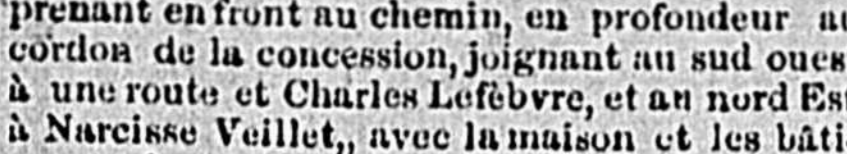
Les quatre neuvièmes indivis dans une terre située en la dite paroisse Ste. Genevieve, au lieu nommé "Le Portage" de trois arpents de front sur douze de profondeur, bornée en front, par le sud, au bout de la profondeur d'une terre appartenant au domaine de la Seigneurie de Batiscan, connue sous le nom de "La Terre du Poste" et par l'autre côté, vers le nord, à la dernière terre concédée, joignant d'un côté

terres du Portage et de l'autre côté à côté à St. Baptiste St. Arnaud, sans bâtiment.

SOUMISSIONS.

Le soussigné recevra jusqu'au 10 octobre des soumissions, pour la construction d'une maison à deux étages toit français etc. Les plans peuvent être vus à son office. S'adresser à :

A. LARUE Trois-Rivières, 23 Septembre 1874.



CHANGEMENT DES PRIX DE PASSAGE

A partir de lundi, le 14 septembre courant et jusqu'à nouvel avis les prix du Passage à bord des Bateaux à Vapeur Québec et Montréal seront comme suit : Partant des Trois-Rivières pour Montréal ou Québec.

Passage de Chambro.....\$1.00 Pour Sorel, do.....0.50 Passage de Pont.....0.25 A bord des Bateaux à Vapeur CANADA et TROIS-RIVIERES. Partant pour Montréal ou Québec.

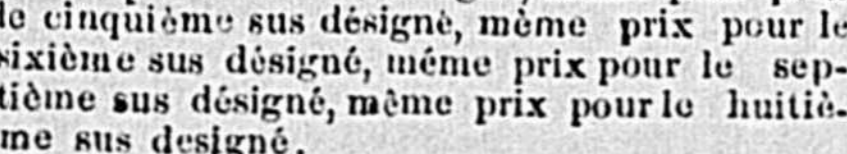
Passage de Chambro.....\$0.75 de Pont.....0.25 Le fret sera pris à bord du Québec et du Montréal à cinquante pour cent au-dessus du tarif ordinaire.

Pour information, s'adresser au Bureau de la compagnie, OL. ON. DESILETS Trois-Rivières 14 sept. 1874.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un "acte pour amender, réviser et consolider l'acte d'incorporation de la Cité de Trois-Rivières et les différents actes qui l'amendent."

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières, 12 Septembre 1874.



NOUVEAU CHANGEMENT

A partir de mercredi, le 9 Septembre courant, et tous les mercredis suivants, le Vapeur Berthier laissera Trois-Rivières, pour Montréal et les ports intermédiaires, à 10 heures, A. M. au lieu de 11 heures comme ci-devant.

Les dimanches, il partira pour les mêmes ports aussitôt après la grande Messe. OL. ON. DESILETS Agent. Trois-Rivières 9 Septembre 1874.

AVIS.

Le soussigné offre en vente le fonds de commerce de la ci-devant société de DENECHAUD & RICKABY, consistant en épicerie ainsi qu'il lui a loyer du magasin jusqu'au 1 Mai prochain.

Conditions libérales. S'adresser immédiatement à JAMES SHORRIS. Trois-Rivières 7 Septembre 1874.

AVIS.

Les livres de la Manufacture de laine d'Yamachioy sont déposés au bureau du soussigné, coin des rues Hart et Alexandre, pour collection. Ceux qui doivent à la dite manufacture son argent de me payer sous le plus court délai.

P. O. DESILETS, Président M. L. Y. Trois-Rivières 23 août 1874.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Trois-Rivières

Cour Circuit.

Le Septième jour de Septembre Mil huit cent soixante quatorze. Terme continué par ajournement, PRÉSENT :

L'Honorable Antoine Polette J. C. S. No. 1015 Armand Edmond Gervais, Ecuier, Avocat de la Cité de Trois-Rivières. Demandeur

et Euchariste Grenier, Louis Gélinas et Adolphe Lamothé tous trois commerçants de la dite Cité. Défendeur

La Compagnie des terres et bois du St. Maurice. Tiers Saisie

Sur motion de Messrs Gervais et Gelin avocats, Procureurs du Demandeur en autant qu'il appert par le rapport de P. E. Vézina un des Huisiers jurés dans le District de Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, au dos du Brevet de Saisie arrêté en cette cause et par l'affidavit prêté par Euchariste Grenier en tant que Défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit District de Trois-Rivières, la Cour ordonne que le dit Euchariste Grenier sera notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le "Constitutionnel" et deux fois en langue anglaise dans "The Lumberman" tous deux publiés en la Cité de Trois-Rivières de comparaitre en cette cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai, il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

(Certifié) F. X. GUILLET, Député G. C. C. Trois-Rivières 27 Septembre 1874.

On exécute au bureau du "Constitutionnel" toutes sortes d'impressions, à des prix très modérés.

J. G. A. FRIGON, Sec-Trés. Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières, 21 Septembre, 1874.

Annonces Nouvelles.

SOUMISSIONS.

Le soussigné recevra jusqu'au 10 octobre des soumissions, pour la construction d'une maison à deux étages toit français etc. Les plans peuvent être vus à son office. S'adresser à :

A. LARUE Trois-Rivières, 23 Septembre 1874.



CHANGEMENT DES PRIX DE PASSAGE

A partir de lundi, le 14 septembre courant et jusqu'à nouvel avis les prix du Passage à bord des Bateaux à Vapeur Québec et Montréal seront comme suit : Partant des Trois-Rivières pour Montréal ou Québec.

Passage de Chambro.....\$1.00 Pour Sorel, do.....0.50 Passage de Pont.....0.25 A bord des Bateaux à Vapeur CANADA et TROIS-RIVIERES. Partant pour Montréal ou Québec.

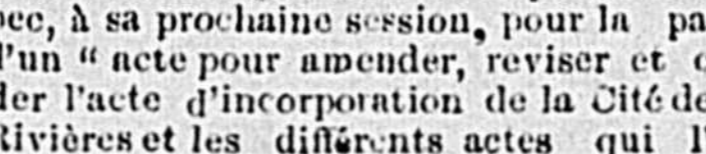
Passage de Chambro.....\$0.75 de Pont.....0.25 Le fret sera pris à bord du Québec et du Montréal à cinquante pour cent au-dessus du tarif ordinaire.

Pour information, s'adresser au Bureau de la compagnie, OL. ON. DESILETS Trois-Rivières 14 sept. 1874.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un "acte pour amender, réviser et consolider l'acte d'incorporation de la Cité de Trois-Rivières et les différents actes qui l'amendent."

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières, 12 Septembre 1874.



NOUVEAU CHANGEMENT

A partir de mercredi, le 9 Septembre courant, et tous les mercredis suivants, le Vapeur Berthier laissera Trois-Rivières, pour Montréal et les ports intermédiaires, à 10 heures, A. M. au lieu de 11 heures comme ci-devant.

Les dimanches, il partira pour les mêmes ports aussitôt après la grande Messe. OL. ON. DESILETS Agent. Trois-Rivières 9 Septembre 1874.

AVIS.

Le soussigné offre en vente le fonds de commerce de la ci-devant société de DENECHAUD & RICKABY, consistant en épicerie ainsi qu'il lui a loyer du magasin jusqu'au 1 Mai prochain.

Conditions libérales. S'adresser immédiatement à JAMES SHORRIS. Trois-Rivières 7 Septembre 1874.

AVIS.

Les livres de la Manufacture de laine d'Yamachioy sont déposés au bureau du soussigné, coin des rues Hart et Alexandre, pour collection. Ceux qui doivent à la dite manufacture son argent de me payer sous le plus court délai.

P. O. DESILETS, Président M. L. Y. Trois-Rivières 23 août 1874.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Trois-Rivières

Cour Circuit.

Le Septième jour de Septembre Mil huit cent soixante quatorze. Terme continué par ajournement, PRÉSENT :

L'Honorable Antoine Polette J. C. S. No. 1015 Armand Edmond Gervais, Ecuier, Avocat de la Cité de Trois-Rivières. Demandeur

et Euchariste Grenier, Louis Gélinas et Adolphe Lamothé tous trois commerçants de la dite Cité. Défendeur

La Compagnie des terres et bois du St. Maurice. Tiers Saisie

Sur motion de Messrs Gervais et Gelin avocats, Procureurs du Demandeur en autant qu'il appert par le rapport de P. E. Vézina un des Huisiers jurés dans le District de Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, au dos du Brevet de Saisie arrêté en cette cause et par l'affidavit prêté par Euchariste Grenier en tant que Défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit District de Trois-Rivières, la Cour ordonne que le dit Euchariste Grenier sera notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le "Constitutionnel" et deux fois en langue anglaise dans "The Lumberman" tous deux publiés en la Cité de Trois-Rivières de comparaitre en cette cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai, il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

(Certifié) F. X. GUILLET, Député G. C. C. Trois-Rivières 27 Septembre 1874.

On exécute au bureau du "Constitutionnel" toutes sortes d'impressions, à des prix très modérés.

J. G. A. FRIGON, Sec-Trés. Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières, 21 Septembre, 1874.

LA RUE VILLE Vis-à-vis le Grand Séminaire de Trois-Rivières

Map showing 60 lots for sale along Rue Champlain, Rue St. Alfred, Rue St. Julie, and Rue des Champs. Includes street names and lot numbers.

60 LOTS A VENDRE

Aussi : une Terre dans la paroisse Mont-Carmel, rang St. Félix, de 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur ; 50 arpents en culture avec maison, grange et dépendances. 4 Terres sur le rang des Grais de 3 arpents sur 24 de profondeur, vis-à-vis l'île aux Tourtes, prenant leur front sur St. Maurice. S'adresser à A. LARUE. Trois-Rivières, 22 Juillet 1874.

Acte concernant la faillite 1869

Et ses amendements Dans l'affaire de PIERRE THÉRIEN, commerçant de la Rivière du Loup (en haut), District des Trois-Rivières. Failli.

Un terrain de forme irrégulière situé en la dite paroisse de la Rivière du Loup, dans le comté de Maskinongé dit District, au Sud-ouest de la grande Rivière du Loup, de cinquante pieds de front et environ sur cent pieds plus ou moins de hauteur, suite d'un arpent et un quart de large ou environ sur la profondeur qu'il peut y avoir à aller aboutir au terrain de F. A. Dame Ecr. médecin, le tout pouvant former onze arpents et demi ou environ en superficie sans garantie de mesure précise, borné au front par la grande Rivière du Loup, en profondeur par un dit S. A. Dame, au nord d'abord à Hilaire Thérien et ensuite à Charles Ed. Gagnon Ecr. Notaire et au sud à Félix Houde, avec une maison, une grange et une étable d'un corps, hangar et autres bâtisses cidessous érigées. Réserve toute fois faite d'une boutique de forge et d'un grand hangar ou magasin de voitures et d'un grand bâtiment de bois, lesquelles bâtisses devront être enlevées dans le courant des quinze jours qui suivront la vente et adjudication ainsi que le droit de passage réservé à Hilaire Thérien pour aller puiser de l'eau à la Rivière.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de la Rivière du Loup, lundi le vingt-sixième jour d'octobre prochain à neuf heures avant midi. L. H. MINEAU, Syndic Rivière du Loup en haut 23 Juillet 1874

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Trois-Rivières

Cour Supérieure

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Sawyer et fils, failli.

Nazaire Gagnon, syndic. Le cinquième jour d'Octobre prochain les aillés et le syndic demanderont leur décharge. par GERVAIS & GERIN. Leur Procureur ad litem. Trois-Rivières, 25 août 1874.

I. L. CLAIR & Cie., AGENT GENERAL

MARCHAND A COMMISSION ET COURTIER

Bureau : - RUE CRAIG. Ceux qui veulent acheter ou vendre des Immeubles ; prêter ou emprunter de l'argent voudront bien s'adresser à ce Bureau.

REFERENCE

SON HONNEUR LE MAIRE, Wm. McDougall, M. C. C. H. G. MALHOT, M. P. P. E. GERIN, M. P. P. JAMES SHORRIS, Ecuier. Trois-Rivières, 21 Août 1874.

PROVINCE DE QUEBEC District de Trois-Rivières

ACTE DE FAILLITE DE 1869

ET SES AMENDEMENTS Dans l'affaire de Pierre Blondin commerçant de la cité des Trois-Rivières. Failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux enchères et licites mentionnées ci-dessus. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations ou à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vente de l'article 100 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler à fin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné à son Bureau en la dite paroisse de la Rivière du Loup, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente, les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Trois-Rivières, sur le fleuve Niverville, étant le lot No. trois, de la rue Cartier, coté Sud-ouest de cinquante pieds de front sur cent cinquante de profondeur, mesure anglaise, borné en front à la dite rue Cartier en profondeur à la rue St. Louis joignant au nord-Ouest au lot No. quatre et au Sud Est au Lot No. deux, circonvoisines et dépendances. Pour être vendu au palais de Justice, dans la chambre réservée pour les procès en faillite en la dite cité de Trois-Rivières Mardi le vingt-septième jour d'Octobre prochain à onze heures de l'avant midi. I. L. CLAIR, Syndic Trois-Rivières 17 août 1874.

PROVINCE DE QUEBEC District de Trois-Rivières

Cour Supérieure

Acte concernant la Faillite de 1869

Dans l'affaire de Edmond Vigneau, failli. James Shortis, syndic. A la dite Cour, Mardi le six Octobre prochain les soussignés demanderont leur décharge en vertu du dit acte. EDMOND VIGNEAU, failli. JAMES SHORTIS, syndic. par N. L. DENONCOURT. Leur procureur ad litem. Trois-Rivières 26 août 1874

PROVINCE DE QUEBEC District de Trois-Rivières

Cour Supérieure

Acte concernant la Faillite 1869.

Dans l'affaire de Honoré Brulé, failli. Nazaire Gagnon, syndic. Le cinquième jour d'Octobre prochain, le failli et le syndic demanderont leur décharge. par GERVAIS & GERIN. Leur Procureur ad litem. Trois-Rivières, 25 août 1874.

NOTICE.

The undersigned intends applying to the next session of the Provincial Legislature for the passage of a Bill to permit him to be received after due examination by the Bar of Lower Canada as an Attorney, Barrister and Solicitor at Law. GEO. E. BART, N. Three Rivers 16th August 1874.

60 LOTS A VENDRE

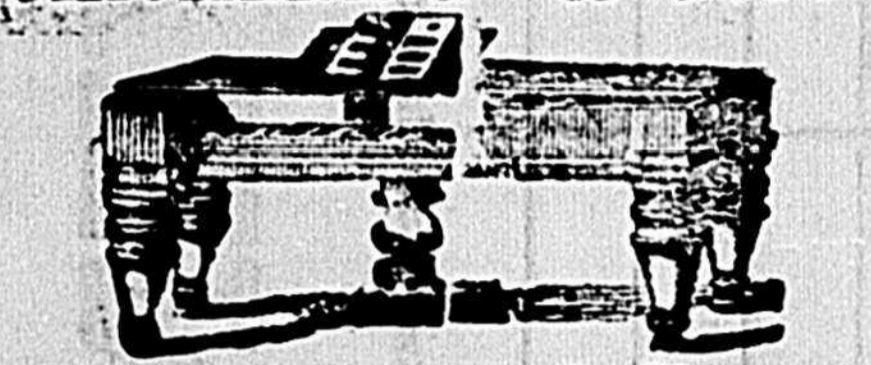
Annonces Diverses.



DE MENAGE AU COIN DES RUES HART & DES FORGES J. C. Rousseau, MARCHAND-EPICIER,

A transporté son magasin au coin des RUES HART ET DES FORGES. Il y aura constamment en mains toutes sortes d'Épiceries, Vins et Liqueurs à très bas prix.

PIANOS DE PREMIÈRE CLASSE CHICKERING & SONS.



Steinway & Sons ont obtenu à l'Exposition Universelle de Paris, le premier prix et la légion d'honneur.

Il est aussi Agent pour les célèbres Orgues de Salon de MASON & HAMILTON et de GEORGE A. PRINCE & Cie.

S. SICHEL & Cie. N. B. Toute personne désirant un PIANO ou ORGUE de première classe voudra bien s'adresser à nous.

GAUTHIER, MAYRAND & Cie. Vins Spiritueux, Epicerie, MARCHAND DE FARINE LARD, SAINDOUX,

MAISONS ET CONSTRUCTION EN BOIS. Le soussigné a toujours en vente, à sa manufacture, BOIS-CARRÉ DE PIN et d'ÉPINETTE.

JAMES DEAN. Trois-Rivières, 21 juin 1873.

GAUCHER & TELMOSSÉ, Importateurs d'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, PROVISIONS, FLEUR, LARD, SAINDOUX, &c., &c., &c.

EN GROS. No. 200 Rue St. Paul et 161 Rue des Commissaires, MONTREAL.

Balais! Balais!! Balais!!! DE TOUTES SORTES De TOUTES les GRANDEURS De tous les Prix.

Les soussignés viennent d'ouvrir à Trois-Rivières une manufacture de ce genre sous la direction d'un homme qui a été longtemps dans les manufactures des États-Unis.

LASSALLE & FRÈRE. Trois-Rivières 19 Septembre 1873.

Annonces Diverses



Bas Notre Dame, TROIS-RIVIERES. Porte voisine de M. WHITEFORD.

Le soussigné à l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général qu'il a transporté son magasin dans la maison ci-devant occupée par MM. PANNETON & ROCHELEAU.

Soies de toutes couleurs, Etoffes à Robes, Barèges, Mousselines, Fleurs, Plumes, Chapeaux, Mérimos, Cobourgs, Lustras

Gants, Etc. etc., Aussi draps et casimirs des meilleures qualités, mérinos doubles et tapis.

Toutes marchandises seront vendus des Prix extrêmement Bas. J. E. GERVAIS, Trois-Rivières 30 mai 1873.

GRAND ASSORTIMENT DE Pelletteries & Chapeaux, Souliers moux et mitaines, Victorines et manchons de Vison,

Mouton de Perse, Hermine, &c., &c. Capots de chat sauvage, Et de Castor, Robes de buffle et d'ours &c., &c.

Le soussigné paiera à son magasin, pour les pelletteries et peaux brutes telles que Visons, Castors, Bêtes puantes, Martres, Loups-Cerviers, Originaux, Pékans, Renards, Caribou, Loutres, &c., &c., etc.

DU MARCHÉ DE MONTREAL. Rue des Forges, en face du magasin de M. McDougall.

NOUVEAU Magasin de chapeaux DANS LES DERNIERS GENRES EUROPEENS ET AMERICAINS

CHS. LESIEUR. Marchand & Manufacturier de Pelletteries de Toutes Sortes

À L'ENSEIGNE DU CHAPEAU DE CASTOR ROUGE RUE DES FORGES

Porte voisine de F. Rocheleau Marchand Tailleur. C. L. — A constamment en mains durant l'hiver un des plus beaux assortiments de Pelletteries. Toute Pelletterie verte sera achetée au plus haut prix du Marché.

CHS. LESIEUR. Chapelier et marchand de Fouritures. Trois-Rivières, mai 1874.

Seulement UNE Piastre. LE COMPAS MAGNETIQUE CONSERVATEUR ET INDICATEUR, parfait BIJOU pour la poche de chaque voyageur, négociant, cultivateur, et pour chaque personne désirant UNE MARQUE ASSURÉE DU TEMPS, et aussi un compas de poche supérieur, ne montre d'une grandeur ordinaire, ouvrage d'acier vitre de cristal, tout dans un beau boîtier D'OR GARANTI, pour donner le TEMPS CORRECT et pour le tenir et se servir fidèlement pour deux ans. Bien de pareil. Un échantillon du mécanisme de ce parfait BIJOU sera envoyé dans une boîte propre (payé d'avance) à chaque adresse sur réception d'une piastre. Adresser, clairement, WHITING & Co., Montréal, P. Q. Sans agents pour la Puisseance du Canada. Agents demandés partout. Décembre, 1872.

EN GROS SEULEMENT. Important! Important!

PAS DE BLAGUE! VENTE D'UN Fond de Marchandises Sèches

A de Grands Sacrifices. Le soussigné s'étant engagé dans un autre genre d'industrie, offre en vente Tout son Stock A meilleur marché que partout ailleurs.

Chance Exceptionnelle! Le public est invité à faire une visite! GODF. LASSALLE, Enseigne de la Scie Ronde Rouge. 22 Septembre 1873.

Annonces Diverses

A Vendre. Une bonne maison dans une très-belle endroit, rue Notre Dame, tout près de chez M. Henry C. Vig.

25 Iers Prix. en 1871. LE "OSBORN," MOULINS A COUDRE



J. Q. PAGE, DENTISTE, Agent, Rue Platon, Trois-Rivières.

LE MOULIN A COUDRE DE WEBSTER ressemble au MOULIN A COUDRE DE SINGER mais il a subi BEAUCOUP D'AMÉLIORATIONS de grande importance.

N. B. — Le soussigné prend de la occasion d'informer le public qu'il a en mains un assortiment complet de machines à coudre autre que celle ci-haut mentionnée.

A VENDRE. UN coffre-fort (safe) Kershaw. Conditions faciles. T. E. NORMAND, Trois-Rivières, 14 octobre 1870.

SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE ROUGE DE GRAY. On recommande fortement ce Sirop pour la Toux, le Rhume, l'Asthme, les Affections des Bronches et de la Gorge.

LA GOMME D'ÉPINETTE ROUGE a toujours eu la plus haute estimation des indigènes du Canada, et a jouté pendant longtemps d'une grande réputation pour la guérison des Affections Pulmonaires.

PREPARÉ PAR HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144, Grande Rue St. Laurent, MONTREAL.

EDOUARD DUPONT, MARCHAND DE CHAUSSURES

Informez ses pratiques et le public qu'il a transporté sa boutique et son magasin de chaussures dans la MAISON DE M. RYAN, sur la rue Notre Dame, la deuxième porte des Salles d'Étude.

Les chaussures faites sur commande seront toujours exécutées avec le même soin que par le passé. Trois-Rivières 5 Mai 1873.

On exécute au bureau du Constitutionnel, toutes sortes d'impressions, à des prix très modérés.

Annonces Diverses

DR. PACE, Dentiste ET AGENT DE

Pianos, Mélodius et Machines à coudre. Bureau: au-dessus du magasin de MM. Louis DUBREUIL & FRÈRE, rue du Platon. Trois-Rivières, juin 1872.

WILSON, BOWMAN & CIE MANUFACTURIERS DES Machines à Coudre DE FAMILLE DE LOCKMAN.

Cette machine à coudre surpasse toutes les autres dans les détails les plus essentiels. Elle est plus simple et par conséquent fonctionne plus aisément.

JOHN F. BROOKS & Cie., (Successeur de Geo. HARVEY & Cie.) Agents généraux pour la Prov. de Québec, 343, rue Notre-Dame, Montréal.

Agents demandés. Nous, soussignés, avons nommé PH. DE FOY, de Gentilly, notre seul agent pour la cité de Trois-Rivières, et pour les Comtés de Nicolet et Champlain, à qui tous ordres ou lettres doivent être adressés.

PH. DE FOY, Gentilly. Seul agent pour les comtés de Nicolet et Champlain. Gentilly, 15 Janvier 1872.

25 Années D'EXPERIENCE! Le Dr. J. EMERY CODERRE, Professeur de l'École de Médecine et Chirurgie de Montréal (Université Victoria) est parvenu, par de nouvelles compositions médicinales à obtenir les résultats les plus satisfaisants.

10. L'ELIXIR TONIQUE du Dr. Coderre, a pour base l'iod. Quin. iodurés, est employé avec un plein succès dans l'Anémie (appauvrissement du sang), la Chlorose (pâles couleurs), la Leucorrhée (écoulement blanc), la Menstruation difficile, les Affections Catarrhales, les maladies de la peau, Dartres, etc.

20. LE SIROP EXPECTORANT du Dr. Coderre, est employé avec succès dans les Catarrhes Pulmonaires, les Bronchites, la Coqueluche, le Croup, le Rhume et dans les cas de Consommation, etc.

30. LE SIROP DES ENFANTS du Dr. Coderre est, de toutes les préparations en usage, celle qui produira les meilleurs effets, dans les Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, etc., etc.

Toutes ces préparations ont l'avantage d'être agréables au goût. En vente chez les principaux pharmaciens. Agence générale chez L. MANS, CIARE et Cie., No. 384, Rue St. Paul, Montréal.

La Profession médicale peut obtenir du Dr. Coderre toute information sur la composition de ces Remèdes au No. 392, Rue du Palais (ci-devant Rue Laguchetière), Montréal, 1er Juin 1872.

PANNETON & ROCHELEAU, Marchands-Tailleurs, RUE NOTRE-DAME, ANCIEN MAGASIN DE A. E. OLLIVIER,

Assortiment général de Marchandises Sèches, Stock nouveau et dans les dernières modes, DRAPS, CASIMIRES, TWEEDS, ETOFFES de Fantaisie, Pour Robes, etc., etc.

La longue expérience de M. H. ROCHELEAU, comme tailleur, le recommandant avantageusement au public et à ses amis. Une visite est respectueusement sollicitée. F. X. PANNETON H. ROCHELEAU, Trois-Rivières 5 Avril 1872.

Médecines

C. — C. — C. Cordial Carminatif Celebre.

C. — C. — C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE LES DOULEURS DE LA DENTITION DES ENFANTS.

C. — C. — C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE LA DYSSENTERIE DES ENFANTS.

C. — C. — C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE LA DIARRHÉE DES ENFANTS.

C. — C. — C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE LA DOULEUR DES ENTRAÎLLES DES ENFANTS.

C. — C. — C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE LES CONVULSIONS DES ENFANTS.

C. — C. — C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE L'INSOMNIE DES ENFANTS.

C. — C. — C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE TOUTES LES MALADIES DONT LES ENFANTS SONT SUJETS.

L'action Calmante de cette préparation n'est pas due à l'Opium, remède qui procure un soulagement temporaire, mais qui, lorsqu'on en fait un trop fréquent usage, est dommageable à l'enfant dans la suite de sa vie.

Leffet du Celebre Cordial Carminatif n'est pas de faire dormir l'enfant, mais au contraire de soulager les douleurs et par conséquent produire le sommeil naturel.

En vente chez tous les pharmaciens et marchands de la campagne. Prix: 25 cents la Bouteille. DEVINS & BOLTON, PHARMACIENS, Près du Palais de Justice, Montréal.

The Lightning Wizard Oil. L'HUILE Electrique Magicienne DE RICHARD.

EST un remède qui agit et dissipe plus d'indispositions et de douleurs, et établit un plus parfait équilibre de tous les fluides qui circulent dans le système humain, que ne pourrait le faire, dans le même espace de temps, aucun médicament en usage.

L'Huile Electrique Magique agit directement sur les absorbants et réduit les enflures glandulaires et autres dans un temps incroyablement court, et sans aucun danger provenant de son usage dans aucune circonstance.

C'est un remède interne et externe, composé de racines, d'herbes et d'écorces, et qui repose sur des propriétés chimiques et électriques et par conséquent peut s'appliquer dans les cas de dérangement dans la circulation des fluides nerveux et vitaux. On devrait toujours en faire usage avant de faire l'essai de tout autre remède, car dans presque tous les cas, c'est le seul remède efficace pour les maladies suivantes.

Mal de tête, mal de dents, mal de gorge diarrhée et dysenterie, névralgie, entorses, coliques et les crampes, cholera, cholera-infectus, rhumatisme, fièvre intermittente, fièvre tremblante, douleur dans le dos et les côtés, la toux et le rhume, pleurésie, surdité, l'asthme, inflammation des intestins, dyspepsie, crésipèle, battement de cœur, brûlure, engorgement, les cors, etc., etc., etc.

Gardez-la dans votre famille, la maladie arrive au moment où on s'y attend le moins. Voyez ma signature sur l'enveloppe de chaque bouteille. D. RICHARD.

Prix 25 Cts. la bouteille. St. Césaire 29 Janvier 1872.

AVIS La Soc.été de Peinture et des Terres DE TROIS-RIVIERES. OUVRE EN VENTE 5,000 pieds BOIS de CONSTRUCTION 300 Cordes BOIS de CHAUFFAGE 2,000 PERCHES DE CÈDRE. 200 PIEUX " " " S'adresser à PHI. GRAVEL, Trois-Rivières, 27 février 1873.

Médecines

LE SOTHERION. La thérapeutique vient de s'enrichir d'une importante découverte, c'est le Sotherion, Papier pulmonaire, anti-asthmatique.

Ce nouveau remède long-temps cherché, a jamais trouvé, contre une maladie considérable jusqu'à ce jour comme incurable, et assure la guérison. Ce remède unique, presque providentiel, ne peut tarder d'être universellement connu.

Depuis le peu de temps qu'il a commencé son usage, les cures rapides dans des cas désespérés ont été obtenues, et un nombre considérable de certificats sont venus attester son efficacité.

Le Sotherion est infallible contre la maladie des voies respiratoires. Il guérit la phthisie, le catarrhe ou le gonflement de la membrane muqueuse du nez, la toux nerveuse, la grippe, l'irritation de poitrine, l'insomnie, la catarrhe, la palpitation du cœur, la faiblesse de constitution.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt général pour la France: No. 11, rue de Castiglione, Paris. Pour le Canada: Chez le Dr. FOURVILLE, Dentiste, rue Saint-Jean, Québec.

Agents pour la Puisseance du Canada: EVANS, MURPHY & Cie., Montréal. Agent pour Trois-Rivières: G. EDSON, pharmacien, coin des rues Notre-Dame et du Platon. Québec, 14 juin 1871.



Proclamons la bonne Nouvelle! Que le GRAND RESSER SHOSHONES et PIERRE de l'Éminent Homme-Médecin Indien, le Docteur Lewis Josephus, de la grande Tribu des Shoshones, Colombie Anglaise, accompli les guérisons les plus merveilleuses et les plus étonnantes que l'on ait jamais tentées dans le monde.

Jusqu'à l'Introduction d'aucune médecine POURQUOI? SIMPLEMENT parce que les nombreux ingrédients médicinaux précieux (tel que les extraits de l'écorce de cerisier sauvage, Pododylum, Juniper, Quassia, Smartweed, Dandelion, Hyocyanum, Nux Vomica, extrait composé de Colchicine, Jalap, Scopolamine, Aloes, Capsicum, etc., etc.) qui entre dans la médecine composée, sont tellement et si harmonieusement classifiés et composés qu'en fait le remède le plus efficace qui soit dans le monde connu, et ne peut agir sur le système que d'une manière très-satisfaisante et très-désirable.

Quelle soit votre étiologie et quel que soit le temps, ce remède atteindra le mal, et vous serez étonnés de la manière prompte avec laquelle vous serez rappelés à une santé parfaite et à une pleine vigueur.

Cette médecine est agréable et on peut prendre en toute sûreté, avec la certitude que l'on opérera une guérison permanente dans tous les cas des maladies de la gorge, des poumons, du foie, des reins, des organes digestifs, etc., etc., ainsi que les scrofules, les divers maladies de la peau, les humeurs et toutes les maladies provenant de l'impureté du sang, excepté la troisième phase de la consommation. On pourra obtenir en se procurant le traité ou l'album, ou les circulaires chez tous les droguistes respectables au Canada, toutes les informations désirées, avec des directions complètes sur la manière de faire usage du Remède et des Filles Shoshones; ce livre que l'on peut obtenir gratis, contient aussi des témoignages et des certificats de guérisons.

Prix du Remède en grande bouteille d'une pinte \$1.00. Pintes, 25 cents la boîte.

GUERISON DE BRONCHITE. J. C. CHAMBERLAIN, ECR. — Le présent est pour certifier qu'il y a environ trois ans je fus atteint d'une bronchite qui dura environ 18 mois. Je souffrais tellement que par le défaut de respiration qu'il était très difficile pour moi de parler, et pendant la nuit je me levais souvent pour empêcher d'étouffer. J'eus recours à trois médecines les plus éminentes dans le comté de Northumberland pendant environ une année sans en recevoir aucun avantage.

Effective, mais je continuais à empirer. Enfin on me conseilla de faire usage du grand remède Shoshones. J'en achetai une bouteille et je pris et quand je l'eus à peu près finie je commençai à ressentir un peu de mieux. Je continuai à en faire usage jusqu'à ce que j'en eus pris trois bouteilles, quand à ma satisfaction, je trouvai que j'étais aussi bien que je l'avais été avant ma maladie, et j'ai conservé ce bien-être depuis.

JOHN SILVER, J. P. Assermenté devant moi, à Smithfield, ce jour d'avril 1270. J. M. WELLINGTON, J. P.

GUERISON ÉTONNANTE DE LA MALADIE DES POUMONS. BROOKLYN, 5 avril 1870. J. C. CHAMBERLAIN, ECR. — Monsieur, — Je certifie que ma femme était très malade de la maladie des poumons. Le médecin l'avait abandonnée. Il avait déclaré qu'il y avait des tubercules sur les poumons et que la maladie ne pouvait rien faire. En dernier ressort j'achetai une bouteille du Grand Remède Shoshones. Au bout de deux jours, les symptômes changèrent au mieux. Elle continua à s'améliorer et finalement se rétablit. En continuant le remède elle se rétablit parfaitement. Le remède est si efficace qu'il a guéri de la même maladie.

T. C. BROWN, Ministre Évangélique, Montréal. En vente chez M. G. Edson, rue du Platon, Trois-Rivières, 13 mars 1871.